



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Licenciements programmés à Aquarese Douvrin

Question écrite n° 38791

Texte de la question

M. Bruno Bilde interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les licenciements programmés à Aquarese Douvrin. Le 3 mai 2021, l'entreprise douvrinoise Aquarese, du groupe Shape-Technologies détenu par un fonds d'investissement américain gérant plus de 7 milliards de dollars d'actifs, va de nouveau licencier. Après deux plans de réduction du personnel en moins d'un an, l'entreprise passera hélas de 86 à 33 salariés. Pourtant, l'intégration d'Aquarese sous pavillon américain et les nouveaux locaux inaugurés en 2020 avaient pour ambition de faire de l'entreprise un centre d'excellence du groupe en Europe, spécialisé dans les différentes techniques hydrauliques pour les marchés de l'aéronautique, de l'automobile et de la fonderie en France et à l'international. Au titre de l'aide au développement, à l'innovation, à la protection de l'environnement et à la formation, Aquarese a obtenu en septembre 2019 d'importantes subventions de la région et du Sizaf. L'entreprise s'était engagée à créer des emplois dans la région et atteindre jusqu'à 115 salariés en trois ans. Le 30 septembre 2020, pour faire face à l'impact de la crise sanitaire, Aquarese Shape Technologies avait pourtant conclu un accord APLD (activité partielle de longue durée) dans lequel l'entreprise s'engage à ne pas prononcer de licenciements économiques jusqu'au 31 décembre 2022, en contrepartie d'un important soutien financier de l'État. Finalement, le groupe américain n'aura attendu que sept mois avant de violer cet accord. Ces méthodes sont scandaleuses ! Les intérêts financiers à court terme d'un fonds d'investissement américain ne doivent pas piétiner impunément le travail et le savoir-faire des salariés d'Aquarese ! Après Bridgestone, Maxam, PSA Douvrin, quand l'État va-t-il enfin se faire respecter ? Il lui demande s'il va exiger des dirigeants de Shape-Technologies de respecter leurs engagements et de maintenir l'emploi ; les aides publiques ne doivent pas financer les licenciements.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bilde](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38791

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [11 mai 2021](#), page 4001

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)